

Cyber Booster : l'incubateur dédié aux startups de la cybersécurité

Alors que la menace des cyberattaques plane sur les entreprises françaises, les pouvoirs publics et l'écosystème s'organisent pour faire face à ce risque.

Temps de lecture : minute

1 février 2023

Selon le baromètre du CESIN, en 2021, plus d'une entreprise sur deux déclarait avoir subi au moins une attaque cyber au cours de l'année. Pour Aurélie Clerc, directrice de Cyber Booster : *"la question n'est plus de savoir si on va être attaqués, mais plutôt quand"*. Dans son panorama de la cybermenace, l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), observe que le niveau général de la menace se maintient en 2022 avec 831 intrusions avérées contre 1082 en 2021.

Les menaces baissent pour les opérateurs régulés publics et privés, à l'exception des hôpitaux, où le risque reste élevé. *"Auparavant, les attaques pouvaient être liées à la sensibilité des données. Aujourd'hui, toutes les organisations sont ciblées"*, analyse Aurélie Clerc.

La Cybersécurité, au cœur des préoccupations

Au sein de France 2030, une stratégie nationale d'accélération pour la cybersécurité a été mise en place, avec une enveloppe initiale d'un milliard d'euros pour développer la filière cybersécurité. C'est dans cette dynamique qu'a été créé Cyber Booster fin 2021, un incubateur dédié à la

cybersécurité. *"Notre mission est de faire émerger les champions européens de la cybersécurité en les accompagnant au début de leur projet, et ce, pour contribuer à l'objectif des trois licornes dans la cybersécurité présenté par Jean-Noël Barrot"*, partage Aurélie Clerc.

Cette structure, portée par Axeleo, en partenariat avec [le Pool](#), vise à maximiser les chances de succès des entrepreneurs. *"Il y a une bonne expertise cybersécurité en France, mais c'est parfois le manque d'association avec des compétences business qui pêche. Quand les startups arrivent, nous partons du postulat que leur tech est bonne, on les challenge surtout sur les aspects business"*, commente Aurélie Clerc.

Le programme Cyber Booster

Le programme avait d'abord été conçu à travers deux parcours distincts, l'un pour la pré-incubation, et l'autre pour l'incubation. Après un an de rodage, un parcours unique a été mis en place. Il commence avec une phase de "set-up" d'un mois, pour aider des entrepreneurs à valider une maturité pré-seed en travaillant sur leur proposition de valeur, leur cible et leur marché. Vient ensuite une phase de "build". "Il s'agit d'un programme intensif sur douze semaines, qui s'adresse à des entrepreneurs plus avancés, avec une équipe et un début de produit.

Au cœur du réacteur : *"la recherche du product market fit, indispensable pour préparer à une première levée"*, indique Aurélie Clerc. Cyber Booster a déjà accompagné dix-sept startups en 2022. Pour la phase "build", en plus des frais d'entrée de 5.000 euros, un BSA (Bon de Souscription d'Action) est émis, la startup choisit de s'en acquitter en payant 30.000 euros ou Cyber Booster se voit alors attribuer 3 % du capital.

